



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCE ET ADMINISTRATION

BUDGET 2026

Membres : M. Pablo GARCIA HERRERA (président), M. Marc DECURTINS, M. Stéphane HILTY, Mme Lydia HUBER, M. Michel MOUTON, Mme Adeline PÜRRO(-CHEVALLEY) et M. Julian RAMAZZINA

Conseiller administratif délégué : M. Christophe HOTTELIER

Personnes auditionnées : M. Christophe HOTTELIER - Conseiller administratif, M. Giuseppe UNGARO - Secrétaire général, Mme Laura CORRADIN - comptable

La Commission Finance et Administration a étudié le présent projet de budget lors de ses séances du 25 juin, du 27 août, des 8, 19, 22, 26, et 30 septembre, du 8 et 29 octobre, et du 25 novembre 2025.

Le rôle de la Commission a porté essentiellement sur l'examen analytique des divers documents composant le budget 2026 établis par l'administration communale, sous la responsabilité du Conseil administratif, en vue de leur approbation par le Conseil municipal comme prescrit à l'article 30 al. 1 let. a) de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Synthèse du projet de budget 2026

I. Etablissement d'un budget de fonctionnement 2026 à l'équilibre malgré un contexte financier difficile pour la Commune et le Canton.

Le projet de budget 2026 présente un **résultat excédentaire de 4243 CHF**. Un résultat très éloigné des budgets excédentaires des années 2024 et 2025 (42'672 CHF et 140'558 CHF respectivement).

Le point de départ de la construction du budget 2026 est une conjonction de la dégradation des revenus fiscaux de la commune (-434'000 CHF) et une situation budgétaire cantonale péjorée qui a conduit le Conseil d'Etat à reporter une partie du fardeau du coût de la participation à la péréquation intercantonale sur les communes genevoises (représentant -409'000 CHF pour Perly-Certoux).

Cette configuration tendue pour les finances communales risquait de conduire à la situation du budget 2023 qui a présenté un résultat déficitaire de -699'855 CHF. La volonté très clairement exprimée par la majorité de la Commission Finance et Administration a été d'éviter ce dénouement et d'orienter ses travaux vers un objectif d'équilibre budgétaire, sans devoir recourir à une augmentation du centime additionnel communal.

A cette fin, le Conseil administratif et la commission Finance ont exploré toute une série de propositions budgétaires et de gisements d'économies qui ont participé à ce résultat à l'équilibre. Une des conditions de cette économies étant qu'elles n'impactent pas directement ou durablement, ni les prestations communales, ni les services aux habitants de la Commune.

II. Evolution des recettes fiscales.

L'évolution des recettes découlent essentiellement des estimations de l'administration fiscale cantonale basée sur l'étude de l'évolution de la conjoncture ainsi que des taxations des contribuables de notre commune. Ces estimations sont susceptibles d'évoluer significativement au cours de l'année prochaine.

Le budget 2026 présente deux tendances générales : une relative stabilité des recettes fiscales des personnes physiques couplée à une diminution des recettes fiscales des personnes morales. Il est, à cet égard, intéressant de rappeler que les revenus fiscaux de la Commune reposent essentiellement sur l'impôt sur les personnes physiques (40%) tandis que la part de l'impôt sur les personnes morales tend à se réduire (8%).

Cette réduction des recettes provenant des impôts n'est malheureusement pas couverte par les subventions perçues par la Commune dans la cadre de la péréquation intercommunale. Ce phénomène est une conséquence de la péjoration générale de la situation économique cantonale, mais aussi internationale, qui impacte les entreprises du canton.

III. Examen des pistes retenues pour réduire le déficit.

L'effort nécessaire pour atteindre l'objectif d'équilibre budgétaire s'est évidemment porté sur des arbitrages liés aux charges de la Commune. La Commission a émis une vingtaine de propositions budgétaires portant sur des postes individuels du budget. Une séance particulière de travail avec le Conseil administratif *incorpore* a permis d'aplanir la plupart des différends portant sur ces arbitrages et propositions budgétaires, mise à part les amendements budgétaires maintenus par la commission (voir V).

Ces sources d'économies se distribuent en 2 catégories, celles portant sur la politique de subventionnements et les travaux d'entretien des bâtiments et des infrastructures.

Le coût des charges de la Commune s'établit à 12'566'946 CHF dans le budget 2026, soit une augmentation de 12,3% depuis 2018.

Le principal effort d'économie consentit s'est porté sur les charges de biens, de services et d'autres charges d'exploitation qui représentent 4'883'970 CHF (39% des charges communales) dans le budget 2026. Le bouclement de divers crédits a permis également de diminuer le poids des amortissements de la Commune.

Dans le contexte budgétaire et financier actuel, la Commission réitère l'avis avancé ces dernières années que chaque crédit d'engagement qui sera soumis au conseil municipal, notamment lorsqu'il portera sur des investissements d'envergure, devra être analysé au regard de son ratio coût, de sa nécessité/efficacité et des prestations délivrées. L'analyse devra également porter sur la couverture des coûts d'exploitation dans le futur, notamment à la lumière des charges contraintes et des amortissements importants que la Commune devra continuer d'arbitrer durant cette législature.

IV. Examen succinct des résultats prévisionnels de la SI (ex « Garage Bourgeois »).

Comme chaque année, la Commission a désiré examiner le résultat prévisionnel 2025 de la SI 296-298 Route de Saint-Julien SA (ex-Garage Bourgeois SA) et de sa capacité à soutenir le résultat des comptes de la Commune par le versement d'un dividende.

Selon toute vraisemblance, le résultat estimé pour 2025 devrait permettre de verser un dividende de l'ordre de 360'000 CHF, lequel a été pris en compte dans le budget 2026.

V. Amendements budgétaires de la Commission.

A la suite de la séance de la Commission Finance et Administration portant sur le traitement de ses propositions budgétaires avec le Conseil administratif, certaines propositions de la Commission n'ont pas été retenues par l'exécutif communal. La Commission a voté le maintien de ces amendements budgétaires qui seront présentés lors du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

Fonction / Nature	Amendements budgétaires de la Commission	Vote de la Commission		Impact sur le résultat budgétisé
3220 + 3410 +7500	Subventions du Conseil administratif	5 OUI / 1 NON	CHF	-10'000
3420.800.31010.00	Projet Commune OuVerte	6 OUI	CHF	-9'600
3420.800.31010.50				(4'000+1'200
3420.800.31400.40				+3700 +700)
3420.800.31610.00				
9630.500.34397.00	Etude CECB+	6 OUI	CHF	-6'000
7790.000.31300.00	Journée de la Nature	5 OUI / 1 NON	CHF	-3'500
0120.000.31300.80	Repas des anciens magistrats	6 OUI	CHF	-2'000
	Total lié aux charges		CHF	-31'100



Conclusion

Sur la base de ses travaux et sous réserve de l'adoption de ses amendements budgétaires, la Commission Finance et Administration n'a pas de remarque à formuler sur le budget 2026 amendé soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Comme les années précédentes, il est rappelé que la présentation d'un budget 2026 à l'équilibre, respectivement légèrement bénéficiaire, tout en prenant en compte les effets de la baisse de l'imposition des personnes morales, de la réduction de la part de la péréquation intercommunale touchée par la Commune ainsi que le coût de la participation à la péréquation intercantonale demandée par le Conseil d'Etat, ne permet néanmoins pas un optimisme excessif et ne doit pas occulter les réformes nécessaires pour améliorer les revenus fiscaux de la Commune.

La Commission recommande au Conseil Municipal d'approuver le budget de fonctionnement **actualisé** présentant un montant de 12'565'246 CHF aux charges et de 12'571'189 CHF aux revenus, soit un bénéfice présumé s'élevant à 5'943 CHF.

En outre, la Commission des finances recommande au Conseil Municipal d'approuver le maintien du taux de centimes additionnels à 43 centimes pour 2026.

La Commission relève encore une fois l'efficacité ainsi que la grande qualité du travail accompli par l'Administration communale, laquelle a œuvré jusqu'à la date de séance pour effectuer des analyses pertinentes et apporter une documentation et les précisions utiles à la compréhension des membres de la Commission. Pour cela, la Commission tient à remercier tout particulièrement M. Christophe Hottelier ainsi que Mme Laura Corradin et M. Giuseppe Ungaro.

Perly-Certoux, le 11 décembre 2025

Pablo Garcia Herrera, président

Pour la Commission Finance et Administration